

168

167

Pain et mort

]

169

Punition - "Paine Tort et Fine" ^{168, 19}

Il a été généralement supposé
que Mr. Walter Calverley, qui
fut cité à York pour meurtre,
et qui refusa de plaider,
était un des dernières personnes
qui souffrit l'horrible
punition, et que, quoique
la loi resta, elle ne fut
jamais mise en exécution.
Dans un vieux 4^e journal
appelé "The Nottingham Mercury"
de Jeudi Janvier 19^{ème} 1721.
Le paragraphe suivant est
donné comme partie des
nouvelles de Londres, par
laquelle il paraît
qu'aussi tard que cette
année là, la loi fut practical.

168
lement mise en force.

"Hier les sessions ont commencé au vieux Bailey ou plusieurs personnes ont été amenées à la barre pour le vol de grand chemin, &c. parmi eux les voleurs de grand chemin récemment pris à Westminster.

P. C. i
deux desquelz viz, Thomas Cross, alias Phillips, et Thomas Spigot, alias Spigot, refusant de plaider, la Cour a procédé à passer la Sentence suivante sur eux:—

"Vous qui êtes prisonniers à la barre, serez renvoyés d'ici à la prison d'où vous êtes venus, et mis dans une pauvre maison sans lumière et la vous serez couchés sur la terre nue sans aucune litière, paille ou autre couverture et sans

169
aucun vêtement autom^{ne} de

vous sinon quelque chose pour couvrir les parties honteuses, et la vous serez couchés sur votre dos, et votre tête sera couverte, et vos pieds nus, et un de vos bras sera attaché avec une corde à un côté de

la maison, et l'autre bras de l'autre côté, et que vos jambes soient traitées de

la même manière; et que sur votre corps sera mis autant de fer et de pierres comme vous pourrez supporter

et pas plus; et le premier jour après vous aurez trois morceaux de pain d'oye,

et le deuxième jour vous boirez autant que vous pourrez

trois fois de l'eau qui est proche la porte de la prison, sous l'eau courante, sans

168
Aucun pain, et ceci sera
votre nourriture jusqu'à
votre mort."

"Le premier en vue de la
machine terrible, desira d'être
emporté devant la maison
de Sessions, où il plaidera

non coupable; mais l'autre
P.C. qui se comportait très
insolamment à l'ordinaire
qui était ordonné de le
soigner, paraissait résolu
de subir la torture. Quand
conformément les cordes de
cotonne furent apportées
pour l'attacher, ils les coupèrent
trois différentes fois comme
du fil étiré, et leur dit que
s'ils apportaient des câbles
qu'il en ferait autant;
néanmoins, ils trouvèrent moyen
de l'attacher et l'enchaîner à
la terre, ayant les membres

169
170
tendus, mais après avoir
enduré la punition pour
une heure et ayant de
300 à 400 de froids mis
sur lui, à la fin il se
soumit à plaider et fut
emporté quand il plaidera
non coupable."

La forme de ce jugement
est la même qui est
donnée par Cowel et Blount
dans leurs ouvrages. La
Loi ne fut pas abolie
sinon à une beaucoup
plus récente date que celle
qui fut instituée.

Noter Mrs. Lurill.